Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/10/2026 - 26930 - 2004 B 01574 - 443 186 580 - ECP

(1) **BILAN - ACTIF**

N° 2050 2025
Page 31

Désignation de l'entreprise : SAS ECP — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 140 RUE DE LA GARENNE 34740 VENDARGUES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 44318658000033 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	62 921	AG	32 494	30 427	
	Fonds commercial (1)	AH	1 417 415	AI	1 099 553	317 862	317 862
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	175 000	AO		175 000	175 000
	Constructions	AP	9 864 245	AQ	2 491 264	7 372 981	8 031 443
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 282 395	AS	2 482 845	3 799 550	3 927 347
	Autres immobilisations corporelles	AT	393 521	AU	167 786	225 735	151 403
	Immobilisations en cours	AV	1 467 929	AW		1 467 929	755 397
	Avances et acomptes	AX	704 012	AY		704 012	755 397
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	255 930	BI		255 930	251 616
	TOTAL (II)	BJ	19 919 355	BK	6 273 942	13 645 413	13 610 067
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	264 276	BM	64 805	199 472	204 731
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 609 423	BY	177 405	1 432 018	1 206 767
	Autres créances (3)	BZ	545 083	CA		545 083	1 500 151
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	7 050 000	CE		7 050 000	7 756 986
	Disponibilités	CF	845 231	CG		845 231	1 008 660
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	163 141	CI		163 141	158 379
	TOTAL (III)	CJ	10 477 154	CK	242 210	10 234 944	11 835 676
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	30 396 509	1A	6 516 152	23 880 357	25 445 743

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 255 930 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros.

CABINET EMMANUEL CARREIRA

ECP
Your Precision Cleaning Expert
Zone Industrielle Le Salaison
140 Rue de la Garenne, 34740 Vendargues
Tél +33 (0)4 67 22 40 95
info@ecp-cleaning.com | www.ecp-cleaning.com
RCS Montpellier 443 186 580 - FR55443186580

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : SAS ECP — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2....312....590.....)	DA	2 312 590	2 312 590
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	231 259	231 259
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	15 726 778	9 579 286
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 092 939)	6 147 492
	Subventions d'investissement	DJ	968 201	976 263
	Provisions réglementées *	DK	157 384	143 139
	TOTAL (I)	DL	18 303 273	19 390 029
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	1 176 442	1 264 826
	TOTAL (II)	DO	1 176 442	1 264 826
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 289 606	2 918 217
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 626	269 818
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	785 421	696 774
	Dettes fiscales et sociales	DY	677 537	453 693
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	645 026	373 804
	Autres dettes	EA	50	78 582
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	4 400 642	4 790 888
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	23 880 357	25 445 743

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 607 740	2 501 282
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

En Euros.

CABINET EMMANUEL CARREIRA

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : SAS ECP — Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 657 608	FB	35 198	FC	1 692 806		304 332
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	5 931 675	FH	756 982	FI	6 688 657		4 617 303
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 589 283	FK	792 180	FL	8 381 463		4 921 636
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	301 188		484 565
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	80 989		555 773
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 341		558
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	8 767 981		5 962 533
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 013 289		170 094
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	693 516		421 073
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	18 652		236 699
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 236 670		2 578 756
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	167 484		174 132
	Salaires et traitements*					FY	1 855 499		1 409 500
	Charges sociales (10)					FZ	631 058		510 364
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux amortissements*					GA	1 766 351		1 058 023
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux provisions					GB			1 099 553
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	114 822		79 112
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	16 340		2 085
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	9 513 680		7 739 390
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(745 699)		(1 776 857)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	6 030		22 568
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	186 350		196 132
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	192 380		218 700
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	54 370		38 529
	Différences négatives de change					GS	11		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	54 381		38 529
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	137 999		180 170
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(607 699)		(1 596 687)

Cegid Quadra

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ECP — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	40 292	528 475
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	25 000	5 653 298
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		4 132 599
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	65 292	10 314 372
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	180 606	1 956 781
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	64 940	169 814
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	14 246	13 554
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	259 792	2 140 148
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(194 500)	8 174 224
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	290 740	430 045
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 025 653	16 495 605
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 118 593	10 348 113
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 092 939)	6 147 492

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières					HY	
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1G	
(3)	Dont - Crédit bail mobilier *					HP	
	Dont - Crédit bail immobilier					HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					RD	
(9)	Dont transferts de charges					A1	202 089
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5				A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					AJ	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	332
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Cf état annexe	245 546	65 292

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ECP

31/12/2025

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		40 292
CESSION IMMOBILISATIONS	25 000	25 000
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	115 898	
CHARGES EXCEPTIONNELLES LIEES AU SINISTRE	64 708	
INDEMNITES EXCEPTIONNELLES	39 940	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par l'ANC 2022-06 applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont **incorporés dans le coût de l'actif**, conformément à l'article **213-8 du PCG**.

- L'évaluation des stocks se fait par **Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)**, conformément à l'article **213-34 du PCG**.

- Les subventions d'investissement sont comptabilisées **en produits**, conformément à l'article **312-1 du PCG**.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe** , conformément aux dispositions applicables.

- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG**.

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Néant

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Première application du règlement ANC 2022-06

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, a été appliqué pour le première fois au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, conformément à la réglementation comptable en vigueur. Ce changement de réglementation s'impose à l'entité et constitue un changement de méthode comptable lié à l'évolution des textes. Il est appliqué selon les modalités prévues par la Plan Comptable Général pour les changements de réglementation comptable, dans le but d'assurer la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	27 871	35 050		62 921
Fonds commercial	1 417 415			1 417 415
Immobilisations corporelles				
Terrains	175 000			175 000
Constructions	3 071 224			3 071 224
Constructions sur sol d'autru	6 652 160	140 861		6 793 021
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 505 754	801 641	25 000	6 282 395
Installations générales, agencements, aménagements divers	38 080	2 600		40 680
Matériel de transport	51 481	14 013		65 494
Matériel de bureau et matériel informatique	115 621	11 567		127 188
Mobilier	56 040	104 119		160 159
Autres immobilisations corporelles	755 397	1 316 929	604 397	1 467 929
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	251 616	4 649	334	255 930
TOTAL GENERAL	18 117 659	2 431 429	629 731	19 919 355

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	27 871	4 623		32 494
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 299 773	123 381		1 423 154
Constructions sur sol d'autru	392 167	675 942		1 068 110
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 578 407	904 438		2 482 845
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 137	8 093		13 230
Matériel de transport	11 943	7 008		18 950
Matériel de bureau et matériel informatique	86 092	11 056		97 147
Mobilier	6 648	31 810		38 458
TOTAL GENERAL	3 408 038	1 766 351		5 174 389

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement*	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 ans	Linéaire
Constructions	20 à 25 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	20 à 25 ans	Linéaire
Constructions	20 à 25 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans	Linéaire
Mobilier	5 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	1 099 553				1 099 553
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	76 434	64 805	76 434		64 805
Sur comptes clients	131 943	50 018	4 556		177 405
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	1 307 930	114 823	80 990		1 341 763

PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

(Art. 832-4)

Frais de développement

Non Applicable

Fonds commercial

Le montant inscrit au poste « Fonds commercial » s'élève à 1 417 415 euros à la clôture de l'exercice. Le "Fonds commercial" a fait l'objet d'une dépréciation en 2024 d'un montant de 1 099 553 € sur la base d'un test de valeur, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et du Code de Commerce.
Comme l'an passé, le test de valeur réalisé à l'issue du présent exercice, est fondé sur l'analyse de flux actualisés, déterminés à partir des données historiques et des prévisions d'activité. Il abouti à une reprise fiscale partielle de la provision en 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Coûts d'emprunt incorporés dans l'actif

Non applicable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
- Autres approvisionnements	264 276	281 165		16 889
TOTAL I	264 276	281 165		16 889
Production				
Production en cours				
TOTAL	264 276	281 165		16 889

Dépréciations des stocks et en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Marchandises			
Approvisionnements			
- Autres approvisionnements	64 805-	76 434-	valeur nette de réalisation
TOTAL I	64 805-	76 434-	
Production			
Production en cours			
TOTAL	64 805-	76 434-	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

Non Applicable

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	255 930	255 930	
Clients douteux ou litigieux	168 203	168 203	
Autres créances clients	1 441 220	1 441 220	
Personnel et comptes rattachés	741	741	
Taxe sur la valeur ajoutée	223 165	223 165	
Groupe et associés	321 177	321 177	
Charges constatées d'avance	163 141	163 141	
TOTAL	2 573 577	2 573 577	

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	CHARGES D'EXPLOITATION	UN EXERCICE

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions	10.00	231 259			231 259

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	231 259	10	
TOTAL	231 259		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	2 312 590			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	231 259			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	9 579 286	6 147 492		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	6 147 492	6 147 492-		
Subventions d'investissement	976 263			
Provisions réglementées	143 139			
Total des capitaux propres	19 390 029	0		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				2 312 590
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				231 259
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				15 726 778
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				1 092 939-
Subventions d'investissement			8 062-	968 201
Provisions réglementées			14 246	157 384
Total des capitaux propres			6 184	18 303 273

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 377	1 377		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 289 606	496 704	1 058 039	734 863
Emprunts et dettes financières divers	1 626	1 626		
Fournisseurs et comptes rattachés	785 421	785 421		
Personnel et comptes rattachés	310 704	310 704		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	241 832	241 832		
Taxe sur la valeur ajoutée	82 005	82 005		
Autres impôts taxes et assimilés	42 995	42 995		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	645 026	645 026		
Autres dettes	50	50		
TOTAL	4 400 642	2 607 740	1 058 039	734 863
Emprunts remboursés en cours d'exercice	628 611			

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PRESTATIONS DE SERVICES	6 498 605	4 613 882
VENTES DE MARCHANDISES	1 692 806	304 332
DIVERS	190 052	3 421
TOTAL	8 381 463	4 921 635

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	7 589 283	4 410 898
UE	754 476	499 845
EXPORT	37 704	10 892
TOTAL	8 381 463	4 921 635

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	136 483
Disponibilités	25 771
TOTAL	162 253

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	292 578
Dettes fiscales et sociales	362 663
TOTAL	655 241

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	11 500	
TOTAL	11 500	

- PRÉCIS. RELATIVES AUX PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RÉS. EXCEP. -

(Art. 832-21)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 292	77771800
- CESSION IMMOBILISATIONS	25 000	77500000
TOTAL	65 292	
Charges exceptionnelles		
- CESSSION IMMOBILISATIONS	25 000	67500000
- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	115 898	67180000
- CHARGES EXPTIONNELLES LIEES AU SINISTRE	64 708	67181000
- INDEMN. EXCPT. LIEES AU SINISTRE	39 940	67800000
TOTAL	245 546	

L'ensemble des charges exceptionnelles ci-dessus sont directement issues du sinitre du 09/02/2023 ou liées et consécutives à ce sinistre.

Si le règlement ANC 2022-06 avait été appliqué sur l'exercice clos le 31/12/2024 :

- Les charges exceptionnelles auraient été de 1 783 097 € au lieu de 2 140 148 €.
Une somme de 357 051 € comptabilisée en 6718XXX aurait été reclassée en charges externes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Les produits exceptionnels auraient été de 10 067 781 € au lieu de 10 314 372 €.
Une somme de 381 250 € comptabilisée en 7718XXX aurait été reclassée en produits annexes, une somme de 59 178 € comptabilisée en 7770XXX aurait été reclasée en quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice et une somme de 193 837 € comptabilisée en 7916XXX aurait été reclasée en produits exceptionnels liés au sinistre.

- Les transfert de charges auraient été de 0 € au lieu de 202 089 €.
Une somme de 7 797 € comptabilisée en 7912XXX aurait été reclassée en indemnités versées en contrepartie de charges de personnel, une somme de 455 € comptabilisée en 7913XXX en indemnités d'assurance et une somme de 193 837 € comptabilisée en 7916XXX aurait été reclasée en produits exceptionnels liés au sinistre.

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Crédit d'impôt	Montant
- Crédit d'impôt recherche	19 986
TOTAL	19 986

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
ECP DEVELOPPEMENT	FILIALE	6 030	PRODUITS FINANCIERS
ECP DEVELOPPEMENT	FILIALE	321 177	AUTRES CREANCES

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Engagements de retraite et avantages similaires	74 349
Autres engagements	
RECUS : NEANT	
TOTAL	74 349

L'engagement hors bilan en matière de retraite d'un montant global de 74 349 €, est réparti de la manière suivante, Cadres : 43 355 € et Non Cadres : 30 994 €.
Hypoyhèses retenues pour le calcul des engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite : taux de démission 3%, taux de licenciement 3%, taux d'actualisation 3,73% pour la durée d'engagement inférieur à 5 ans, un taux de 3,85% pour la durée d'engagement entre 5 et 10 ans, un taux de 3,96 % pour la durée d'engagement supérieure à 10 ans et âge de départ à la retraite 65 ans.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **43 personnes** , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	12
Employés	31
TOTAL	43

Le 23/03/2026
ECP DEVELOPPEMENT PRESIDENT

CAZES GODDYN
EXPERTISE COMPTABLE • COMMISSARIAT AUX COMPTES • CONSEIL

S.A.S. E C P

Au capital de 2 312 590 €

140 rue de la Garenne
ZI Le Salaison

34740 VENDARGUES

RCS MONTPELLIER 443 186 580

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Le Thélème - 500 rue Léon Blum - 34965 Montpellier Cedex 2
TÉL. 04 67 20 20 20 - FAX 04 67 20 20 04 - MAIL cg@cazes-goddyn.com
SCP au capital de 671 385,47 € - RCS Montpellier 399 311 539

Membre associé AUDECIA
www.cazesgoddyn.com

SOMMAIRE

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

- **ETAT DE SYNTHESE**

 - Bilan
 - Compte de résultat
 - Annexe

A l'Associé de la

S.A.S. E C P

140 rue de la Garenne
ZI Le Salaison
34740 VENDARGUES

RCS MONTPELLIER 443 186 580

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ECP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC 2022-06 ainsi que dans la note

« Précisions relatives aux produits et charges inscrites en résultat exceptionnel » concernant les impacts de l'application de ce règlement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 08 juin 2026

SCP CAZES-GODDYN

Commissaire aux Comptes

Christophe GODDYN

ETATS DE SYNTHESE

- **BILAN** p. 7 à 8
- **COMPTE DE RESULTAT** p. 9 à 10
- **ANNEXE** p. 11 à 24

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	62 921	32 494	30 427		30 427	
	Fonds commercial	1 417 415	1 099 553	317 862	317 862		
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains	175 000		175 000	175 000		
	Constructions	9 864 245	2 491 264	7 372 981	8 031 443	658 462-	8.20-
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	6 282 395	2 482 845	3 799 550	3 927 347	127 797-	3.25-
	Autres immobilisations corporelles	393 521	167 786	225 735	151 403	74 332	49.10
	En cours, avances et acomptes	1 467 929		1 467 929	755 397	712 532	94.33
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	255 930		255 930	251 616	4 314	1.71
	Total de l'actif immobilisé (III)	19 919 355	6 273 942	13 645 413	13 610 067	35 346	0.26
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.	264 276	64 805	199 472	204 731	5 260-	2.57-
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	1 609 423	177 405	1 432 018	1 206 767	225 251	18.67
	Autres créances	545 083		545 083	1 500 151	955 068-	63.66-
	Charges constatées d'avance	163 141		163 141	158 379	4 762	3.01
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	7 050 000		7 050 000	7 756 986	706 986-	9.11-
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	845 231		845 231	1 008 660	163 430-	16.20-
	Total de l'actif circulant (IV)	10 477 154	242 210	10 234 944	11 835 676	1 600 732-	13.52-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	30 396 509	6 516 152	23 880 357	25 445 743	1 565 385-	6.15-

(1) Dont à moins d'un an 255 930
(2) Dont à moins d'un an

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 312 590)	2 312 590	2 312 590		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	231 259	231 259		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	15 726 778	9 579 286	6 147 492	64.17
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 092 939-	6 147 492	7 240 431-	117.78-
	Subventions d'investissement	968 201	976 263	8 062-	0.83-
	Provisions réglementées	157 384	143 139	14 246	9.95
	Total des capitaux propres (I)	18 303 273	19 390 029	1 086 755-	5.60-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	1 176 442	1 264 826	88 384-	6.99-
	Total autres fonds propres (I bis)	1 176 442	1 264 826	88 384-	6.99-
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 290 983	2 918 217	627 234-	21.49-
	Emprunts et dettes financières diverses	1 626	269 818	268 193-	99.40-
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	785 421	696 774	88 647	12.72
	Dettes fiscales et sociales	677 537	453 693	223 844	49.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	645 026	373 804	271 223	72.56
	Autres dettes	50	78 582	78 532-	99.94-
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	4 400 642	4 790 888	390 246-	8.15-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	23 880 357	25 445 743	1 565 385-	6.15-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 607 740	2 501 282		

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	1 657 608	35 198	1 692 806	304 332	1 388 473	456.24
Production vendue de biens						
Production vendue de services	5 931 675	756 982	6 688 657	4 617 303	2 071 354	44.86
Montant net du chiffre d'affaires	7 589 283	792 180	8 381 463	4 921 636	3 459 827	70.30
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions			301 188	484 565	183 378-	37.84-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			80 989	555 773	474 784-	85.43-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			4 341	558	3 783	677.56
Total des Produits d'exploitation (I)			8 767 981	5 962 533	2 805 448	47.05
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises			1 013 289	170 094	843 195	495.72
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			693 516	421 073	272 443	64.70
Variation de stock			18 652	236 699	218 047-	92.12-
Autres achats et charges externes (1)			3 236 670	2 578 756	657 914	25.51
Impôts, taxes et versements assimilés			167 484	174 132	6 648-	3.82-
Salaires			1 855 499	1 409 500	445 999	31.64
Cotisations sociales			631 058	510 364	120 694	23.65
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 766 351	1 058 023	708 328	66.95
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				1 099 553	1 099 553-	100.00-
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			114 822	79 112	35 710	45.14
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			16 340	2 085	14 255	683.69
Total des Charges d'exploitation (II)			9 513 680	7 739 390	1 774 290	22.93
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			745 699-	1 776 857-	1 031 158	58.03
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)	6 030	22 568	16 538-	73.28-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	186 350	196 132	9 782-	4.99-
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	192 380	218 700	26 319-	12.03-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	54 370	38 529	15 841	41.11
Différences négatives de change	11		11	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	54 381	38 529	15 852	41.14
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	137 999	180 170	42 171-	23.41-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	607 699-	1 596 687-	988 987	61.94
Produits exceptionnels (VII)	65 292	10 314 372	10 249 080-	99.37-
Charges exceptionnelles (VIII)	259 792	2 140 148	1 880 357-	87.86-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	194 500-	8 174 224	8 368 724-	102.38-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	290 740	430 045	139 305-	32.39-
Total des produits (I+III+V+VII)	9 025 653	16 495 605	7 469 951-	45.28-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 118 593	10 348 113	229 520-	2.22-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 092 939-	6 147 492	7 240 431-	117.78-

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par l'ANC 2022-06 applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont **incorporés dans le coût de l'actif** , conformément à l'article **213-8 du PCG**.

- L'évaluation des stocks se fait par **Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)** , conformément à l'article **213-34 du PCG**.

- Les subventions d'investissement sont comptabilisées **en produits** , conformément à l'article **312-1 du PCG**.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe** , conformément aux dispositions applicables.

- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG**.

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Néant

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Première application du règlement ANC 2022-06

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, a été appliqué pour le première fois au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, conformément à la réglementation comptable en vigueur. Ce changement de réglementation s'impose à l'entité et constitue un changement de méthode comptable lié à l'évolution des textes. Il est appliqué selon les modalités prévues par la Plan Comptable Général pour les changements de réglementation comptable, dans le but d'assurer la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels.

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	27 871	35 050		62 921
Fonds commercial	1 417 415			1 417 415
Immobilisations corporelles				
Terrains	175 000			175 000
Constructions	3 071 224			3 071 224
Constructions sur sol d'autru	6 652 160	140 861		6 793 021
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 505 754	801 641	25 000	6 282 395
Installations générales, agencements, aménagements divers	38 080	2 600		40 680
Matériel de transport	51 481	14 013		65 494
Matériel de bureau et matériel informatique	115 621	11 567		127 188
Mobilier	56 040	104 119		160 159
Autres immobilisations corporelles	755 397	1 316 929	604 397	1 467 929
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	251 616	4 649	334	255 930
TOTAL GENERAL	18 117 659	2 431 429	629 731	19 919 355

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	27 871	4 623		32 494
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 299 773	123 381		1 423 154
Constructions sur sol d'autru	392 167	675 942		1 068 110
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 578 407	904 438		2 482 845
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 137	8 093		13 230
Matériel de transport	11 943	7 008		18 950
Matériel de bureau et matériel informatique	86 092	11 056		97 147
Mobilier	6 648	31 810		38 458
TOTAL GENERAL	3 408 038	1 766 351		5 174 389

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement*	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 ans	Linéaire
Constructions	20 à 25 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	20 à 25 ans	Linéaire
Constructions	20 à 25 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans	Linéaire
Mobilier	5 ans	Linéaire

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	1 099 553				1 099 553
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	76 434	64 805	76 434		64 805
Sur comptes clients	131 943	50 018	4 556		177 405
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	1 307 930	114 823	80 990		1 341 763

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-

..... (Art. 832-4)

Frais de développement

Non Applicable

Fonds commercial

Le montant inscrit au poste « Fonds commercial » s'élève à 1 417 415 euros à la clôture de l'exercice. Le "Fonds commercial" a fait l'objet d'une dépréciation en 2024 d'un montant de 1 099 553 € sur la base d'un test de valeur, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et du Code de Commerce.
Comme l'an passé, le test de valeur réalisé à l'issue du présent exercice, est fondé sur l'analyse de flux actualisés, déterminés à partir des données historiques et des prévisions d'activité. Il abouti à une reprise fiscale partielle de la provision en 2025.

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Coûts d'emprunt incorporés dans l'actif

Non applicable

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
- Autres approvisionnements	264 276	281 165		16 889
TOTAL I	264 276	281 165		16 889
Production				
Production en cours				
TOTAL	264 276	281 165		16 889

Dépréciations des stocks et en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Marchandises			
Approvisionnements			
- Autres approvisionnements	64 805-	76 434-	valeur nette de réalisation
TOTAL I	64 805-	76 434-	
Production			
Production en cours			
TOTAL	64 805-	76 434-	

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

Non Applicable

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	255 930	255 930	
Clients douteux ou litigieux	168 203	168 203	
Autres créances clients	1 441 220	1 441 220	
Personnel et comptes rattachés	741	741	
Taxe sur la valeur ajoutée	223 165	223 165	
Groupe et associés	321 177	321 177	
Charges constatées d'avance	163 141	163 141	
TOTAL	2 573 577	2 573 577	

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	CHARGES D'EXPLOITATION	UN EXERCICE

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions	10.00	231 259			231 259

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	231 259	10	
TOTAL	231 259		

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	2 312 590			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	231 259			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	9 579 286	6 147 492		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	6 147 492	6 147 492-		
Subventions d'investissement	976 263			
Provisions réglementées	143 139			
Total des capitaux propres	19 390 029	0-		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				2 312 590
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				231 259
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				15 726 778
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				1 092 939-
Subventions d'investissement			8 062-	968 201
Provisions réglementées			14 246	157 384
Total des capitaux propres			6 184	18 303 273

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 377	1 377		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 289 606	496 704	1 058 039	734 863
Emprunts et dettes financières divers	1 626	1 626		
Fournisseurs et comptes rattachés	785 421	785 421		
Personnel et comptes rattachés	310 704	310 704		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	241 832	241 832		
Taxe sur la valeur ajoutée	82 005	82 005		
Autres impôts taxes et assimilés	42 995	42 995		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	645 026	645 026		
Autres dettes	50	50		
TOTAL	4 400 642	2 607 740	1 058 039	734 863
Emprunts remboursés en cours d'exercice	628 611			

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PRESTATIONS DE SERVICES	6 498 605	4 613 882
VENTES DE MARCHANDISES	1 692 806	304 332
DIVERS	190 052	3 421
TOTAL	8 381 463	4 921 635

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	7 589 283	4 410 898
UE	754 476	499 845
EXPORT	37 704	10 892
TOTAL	8 381 463	4 921 635

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	136 483
Disponibilités	25 771
TOTAL	162 253

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	292 578
Dettes fiscales et sociales	362 663
TOTAL	655 241

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	11 500	
TOTAL	11 500	

- PRÉCIS. RELATIVES AUX PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RÉS. EXCEP. -

(Art. 832-21)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 292	77771800
- CESSION IMMOBILISATIONS	25 000	77500000
TOTAL	65 292	
Charges exceptionnelles		
- CESSSION IMMOBILISATIONS	25 000	67500000
- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	115 898	67180000
- CHARGES EXPTIONNELLES LIEES AU SINISTRE	64 708	67181000
- INDEMN. EXCPT. LIEES AU SINISTRE	39 940	67800000
TOTAL	245 546	

L'ensemble des charges exceptionnelles ci-dessus sont directement issues du sinitre du 09/02/2023 ou liées et consécutives à ce sinistre.

Si le règlement ANC 2022-06 avait été appliqué sur l'exercice clos le 31/12/2024 :

- Les charges exceptionnelles auraient été de 1 783 097 € au lieu de 2 140 148 €.
Une somme de 357 051 € comptabilisée en 6718XXX aurait été reclassée en charges externes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Les produits exceptionnels auraient été de 10 067 781 € au lieu de 10 314 372 €.
Une somme de 381 250 € comptabilisée en 7718XXX aurait été reclassée en produits annexes, une somme de 59 178 € comptabilisée en 7770XXX aurait été reclasée en quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice et une somme de 193 837 € comptabilisée en 7916XXX aurait été reclasée en produits exceptionnels liés au sinistre.

- Les transfert de charges auraient été de 0 € au lieu de 202 089 €.
Une somme de 7 797 € comptabilisée en 7912XXX aurait été reclassée en indemnités versées en contrepartie de charges de personnel, une somme de 455 € comptabilisée en 7913XXX en indemnités d'assurance et une somme de 193 837 € comptabilisée en 7916XXX aurait été reclasée en produits exceptionnels liés au sinistre.

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Crédit d'impôt	Montant
- Crédit d'impôt recherche	19 986
TOTAL	19 986

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
ECP DEVELOPPEMENT	FILIALE	6 030	PRODUITS FINANCIERS
ECP DEVELOPPEMENT	FILIALE	321 177	AUTRES CREANCES

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Engagements de retraite et avantages similaires	74 349
Autres engagements	
RECUS : NEANT	
TOTAL	74 349

L'engagement hors bilan en matière de retraite d'un montant global de 74 349 €, est réparti de la manière suivante, Cadres : 43 355 € et Non Cadres : 30 994 €.
Hypoyhèses retenues pour le calcul des engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite : taux de démission 3%, taux de licenciement 3%, taux d'actualisation 3,73% pour la durée d'engagement inférieur à 5 ans, un taux de 3,85% pour la durée d'engagement entre 5 et 10 ans, un taux de 3,96 % pour la durée d'engagement supérieure à 10 ans et âge de départ à la retraite 65 ans.

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **43 personnes** , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	12
Employés	31
TOTAL	43

Le 23/03/2026
ECP DEVELOPPEMENT PRESIDENT

SCP CAZES - GODDYN
Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes
500, Rue Léon Blum
34965 MTP Cedex 2
Tél. : 04 67 20 20 20
@ : cg@cazes-goddyn.com

ECP
Société par actions simplifiée
Capital social : 2.312.590 euros
Siège social : 140, rue de la Garenne - Zi Le Salaison
34 740 VENDARGUES
RCS MONTPELLIER 443 186 580

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

La soussignée, société ECP DEVELOPPEMENT, Président, elle-même représentée par son Président, société NEO 3.1, elle-même représentée par son Président, M. Régis ROUX, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par la société ECP DEVELOPPEMENT, actionnaire unique, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Activité de la société au cours de l'exercice

La société a, durant cet exercice, poursuivi ses efforts pour développer son chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice en essayant de maîtriser au mieux les charges de la société.

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 8.381.463 euros.

Notre résultat est déficitaire et s'élève à – 1.092.939 euros.

Nous continuons à être vigilants et à contrôler au mieux les charges d'exploitation.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous restons raisonnablement optimistes quant au développement de notre activité et persévérons dans nos efforts.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement suffisamment important pour être relaté dans le présent rapport n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

Activité en matière de recherche et de développement.

En 2025, notre société a poursuivi ses investissements notamment en matière de recherche et développement.

Le budget consacré à cette activité s'élève à 276.550 euros.

La société a poursuivi l'amélioration de ses procédés pour atteindre des spécifications inférieures à l'état actuel de l'art.

RESULTATS - AFFECTATION

Il est rappelé ici que notre société est à l'heure actuelle une société par actions simplifiée qui a opté pour l'intégration fiscale qui s'effectue au sein de la société ECP DEVELOPPEMENT avec effet au 1er janvier 2019.

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 8.381.463 euros contre 4.921.636 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 8.767.981 euros contre 5.962.533 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1.725.457 euros contre 827.866 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3.236.670 euros contre 2.578.756 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 167.484 euros contre 174.132 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.855.499 euros contre 1.409.500 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 631.058 euros contre 510.364 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1.881.173 euros contre 2.236.688 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 16.340 euros contre 2.085 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 9.513.680 euros contre 7 739 390 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 745.699 euros contre – 1.776.857 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 137.999 euros (contre 180.170 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à – 607.699 euros contre – 1.596.687 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte des :

- résultat exceptionnel de – 194.500 euros contre 8.174.224 euros pour l'exercice précédent,
- impôt sur les bénéfices de 290.740 euros contre 430 045 euros pour l'exercice précédent

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par une perte de – 1.092.939 euros contre un bénéfice de 6.147.492 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la société s'élevait à 23.880.357 euros contre 25.445.743 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 43 personnes.

Il y a lieu de noter que, savoir :

1- Le montant inscrit au poste « Fonds commercial » s'élève à 1.417.415 euros à la clôture de l'exercice.
Le "Fonds commercial" a fait l'objet d'une dépréciation en 2024 d'un montant de 1.099.553 € sur la base d'un test de valeur, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et du Code de Commerce.
Comme l'an passé, le test de valeur réalisé à l'issue du présent exercice, est fondé sur l'analyse de flux actualisés, déterminés à partir des données historiques et des prévisions d'activité.
Il aboutit à une reprise fiscale partielle de la provision en 2025.

2- L'ensemble des charges exceptionnelles ci-dessus sont directement issues du sinistre du 09/02/2023 ou liées et consécutives à ce sinistre.
Si le règlement ANC 2022-06 avait été appliqué sur l'exercice clos le 31/12/2024 :
- Les charges exceptionnelles auraient été de 1 783 097 € au lieu de 2 140 148 €.
Une somme de 357 051 € comptabilisée en 6718XXX aurait été reclassée en charges externes.
- Les produits exceptionnels auraient été de 10 067 781 € au lieu de 10 314 372 €.
Une somme de 381 250 € comptabilisée en 7718XXX aurait été reclassée en produits annexes, une somme de 59 178 € comptabilisée en 7770XXX aurait été reclassée en quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice et une somme de 193 837 € comptabilisée en 7916XXX aurait été reclassée en produits exceptionnels liés au sinistre.
- Les transfert de charges auraient été de 0 € au lieu de 202 089 €.
Une somme de 7 797 € comptabilisée en 7912XXX aurait été reclassée en indemnités versées en contrepartie de charges de personnel, une somme de 455 € comptabilisée en 7913XXX en indemnités d'assurance et une somme de 193 837 € comptabilisée en 7916XXX aurait été reclassée en produits exceptionnels liés au sinistre.

3- L'engagement hors bilan en matière de retraite d'un montant global de 74 349 €, est réparti de la manière suivante, Cadres : 43 355 € et Non Cadres : 30 994 €.
Hypothèses retenues pour le calcul des engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite : taux de démission 3%, taux de licenciement 3%, taux d'actualisation 3,73% pour la durée d'engagement inférieur à 5 ans, un taux de 3,85% pour la durée d'engagement entre 5 et 10 ans, un taux de 3,96 % pour la durée d'engagement supérieure à 10 ans et âge de départ à la retraite 65 ans.

4- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, a été appliqué pour le première fois au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, conformément à la réglementation comptable en vigueur. Ce changement de réglementation s'impose à l'entité et constitue un changement de méthode comptable lié à l'évolution des textes. Il est appliqué selon les modalités prévues par la Plan Comptable Général pour les changements de réglementation comptable, dans le but d'assurer la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de – 1.092.939 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 1.092.939 euros

- affecté au compte « Autres réserves » - 1.092.939 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 18.303.273 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividende effectuées au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos les	Distribution de dividendes
31 décembre 2022	NEANT
31 décembre 2023	NEANT
31 décembre 2024	NEANT

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulés ne comprennent pas des sommes non-déductibles fiscalement (art. 39-4 du Code général des impôts).

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Informations sur le délai de paiement « fournisseurs et clients »

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce ne peuvent pas être mentionnées dans le présent rapport de gestion à l'exception des informations suivantes, savoir :

Etat des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	255 930	255 930	
Clients douteux ou litigieux	168 203	168 203	
Autres créances clients	1 441 220	1 441 220	
Personnel et comptes rattachés	741	741	
Taxe sur la valeur ajoutée	223 165	223 165	
Groupe et associés	321 177	321 177	
Charges constatées d'avance	163 141	163 141	
TOTAL	2 573 577	2 573 577	

Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 377	1 377		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 289 606	496 704	1 058 039	734 863
Emprunts et dettes financières divers	1 626	1 626		
Fournisseurs et comptes rattachés	785 421	785 421		
Personnel et comptes rattachés	310 704	310 704		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	241 832	241 832		
Taxe sur la valeur ajoutée	82 005	82 005		
Autres impôts taxes et assimilés	42 995	42 995		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	645 026	645 026		
Autres dettes	50	50		
TOTAL	4 400 642	2 607 740	1 058 039	734 863
Emprunts remboursés en cours d'exercice	628 611			

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

PRESIDENCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Rémunération du Président

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération du Président.

MONTANT DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notre Commissaire aux comptes, dont le mandat a été renouvelé par assemblée générale en date du 30 juin 2022 pour prendre fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, a perçu au cours de l'exercice écoulé pour l'exécution de sa mission une rémunération de 11.500 euros hors taxes.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2025.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2025 :

- aucune participation.

Nous tenions à vous le signaler.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Pour la société ECP
Le Président
ECP DEVELOPPEMENT
Elle-même représentée par son
Président
Régis ROUX